

PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7 rue Fénelon
33000 Bordeaux
05 57 300 800
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE CUZORN

1 place de la Mairie
47500 Cuzorn
05 53 40 94 33
mairie.cuzorn@wanadoo.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Château de Cuzorn

MISSION
STÉPHANE
BERN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Livio Dallegre

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

Présélectionnée par la Mission Bern, notre forteresse médiévale, fierté du village, est en grand péril ! Agressé par la végétation, dégradé par les intempéries, ce précieux témoin de notre passé local doit impérativement faire l'objet de travaux urgents de restauration.

Mentionné pour la 1ère fois en 1271, il s'inscrit dans un paysage patrimonial local majeur (prieuré de Monsempron, église fortifiée de Saint-Front, etc).

Ce castel fut pendant la Guerre de Cent Ans tantôt français, tantôt anglais. Pour asseoir le pouvoir du royaume, en 1442, le Vicomte de Lomagne, au nom du roi Charles VII, entreprend même le siège de notre fier castel qui se défendra valeureusement tout un mois. Ruiné pendant la Révolution, une délibération du conseil municipal d'alors ordonne la destruction des tours et créneaux et notamment de la grande tour entourée de mâchicoulis ainsi que le comblement des fossés.

En 1866, les religieuses y installèrent une école de filles dans le bâti (anciens communs) jouxtant les ruines. Le propriétaire actuel du couvent a cédé la partie fortifiée de son domaine à la commune.

Une tranche de sécurisation étant déjà programmée, de nouveaux subsides permettraient de poursuivre cette restauration et l'aménagement d'accès afin que le public puisse accéder à la partie restaurée.

Emblème de Cuzorn, le voyageur pourra découvrir là un lieu unique car en partie troglodytique: un puits, une salle voûtée avec archères... Le site pourrait servir de cadre à des veillées contées, des soirées musicales mais aussi devenir une étape importante dans le circuit touristique de la Vallée de la Lémance.

Montant des travaux	470 000 € HT
Objectif de collecte	70 000 €
Début des travaux	Hiver 2018



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du **Château de Cuzorn**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59773

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Château de Cuzorn

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Photos © Livio Dallegrove